COMMISSION DEPARTEMENTALE
DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

PROCES VERBAL N° 1

Réunion plénière : du 19 décembre 2023

Présidence de la séance : M. Jacques CHANCEREL
Membres présents : MME Arlette PREIRA, MM. michel MOGIS, jean Luc TIRET, Éric RASTELL, Frédéric OVIDE
Membres excusés : M. LANSOY François
Assiste partiellement à la réunion : M. FERET Romain, président du DFSM

*****

M. Jacques CHANCEREL est nommé président de séance et M. Frédéric OVIDE secrétaire de séance.

DOSSIERS SANS AUDITION

PLATEAU « COUPE U13 PITCH » DU 7 OCTOBRE 2023
REGROUPANT LES CLUBS DE / ES TOURVILLE – FC DIEPPE (3) – JS ST NICOLAS BETHUNE (2)

Réclamation d'après match du club de L'ES TOURVILLE SUR ARQUES :
« Je soussigné, CARLES Ludovic, dirigeant responsable des U13 de l'ES TOURVILLAISE formule une réclamation d'après match sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du FC DIEPPE (3) et de la JS SAINT NICOLAS BETHUNE (2) au motif que ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une ou des équipes supérieures du club qui ne jouent pas le même jour ou le lendemain.»

La Commission,
Jugeant en 1er ressort,

- Pris note de la réclamation d'après match reçue par courriel de l'ES TOURVILLAISE de l'adresse officielle du club, le Lundi 9 octobre 2023,
- Considérant les éléments figurant au dossier,

Après enquête,

Sur la participation de joueurs du FC DIEPPE à la dernière rencontre en équipes supérieures.

- Considérant le calendrier de l'équipe U13, du FC DIEPPE (1)
- Constatant que l'équipe du FC DIEPPE (1) a disputé un plateau Coupe Pitch U13 au FC VARENNE le 30 Septembre 2023, ces rencontres étant les dernières jouées par l'équipe 1 du FC DIEPPE,
  Constate qu'il n'y a aucun joueur qui a disputé le plateau à TOURVILLE SUR ARQUES.
- Considérant le calendrier de l'équipe U13 du FC DIEPPE (2)
- Constatant que l'équipe du FC DIEPPE (2) a disputé un plateau Coupe Pitch U13 au FC DIEPPE le 30 Septembre 2023, ces rencontres étant les dernières jouées par l'équipe 2 du FC DIEPPE,
  Constate qu'il n'y a aucun joueur qui a disputé le plateau au FC DIEPPE,
- Considérant le calendrier de l'équipe U13 de la JS SAINT NICOLAS D'ALIERMONT (1)

- Constatant que l'équipe de la JS SAINT NICOLAS D'ALIERMONT (1) a disputé un plateau en Coupe Pitch U13 au FC OFFRANVILLE le 30 Septembre 2023, ces rencontres étant les dernières jouées par l'équipe 1 de la JS SAINT NICOLAS D'ALIERMONT,
  Constate qu'il n'y a aucun joueur qui a disputé le plateau au FC OFFRANVILLE.
  En conséquence, la commission,
- **Dit que les équipes du FC DIEPPE (3) et de la JS SAINT NICOLAS D'ALIERMONT (2) n'étaient pas en infraction avec les dispositions de l'article n° 3.b.2.a des RG du DFSM et qu'elles étaient régulièrement constituées le jour du plateau cité en rubrique.**
- **Pour ce motif, la commission rejette cette réserve comme non fondée,**

Par ailleurs, après divers renseignements, et vérifications, il s'avère que les équipes n'ont pas disputé l'épreuve des tirs au but, qui est obligatoire, et doit être effectuée avant les rencontres.
La commission transmet le dossier à la Commission Départementale des Jeunes et Technique pour suite à donner en ce qui la concerne.

La présente décision n'est pas susceptible de recours auprès de Commission Départementale d'Appel, comme il est stipulé dans l'article 9 du règlement de la coupe U13 Pitch.

*****

Suite à la vacance de présidence de la commission règlement et contentieux il est procédé à la désignation des rôles. Il ressort du vote :

- M. Eric RASTELL président de la commission règlement et contentieux.
- M. Frédéric OVIDE, secrétaire
- MME Arlette PREIRA secrétaire adjointe.

*****

Le Président de la séance,
M. Jacques CHANCEREL

Signature :

Le Secrétaire de la séance,
M Frederic OVIDE